



## **4226 - Un musulman dont l'épouse persiste à pratiquer l'hindouisme malgré sa conversion à l'Islam.**

---

### **question**

Je me suis marié il y a un an avec une hindoue apparemment convertie à l'Islam. Après notre mariage, je me suis rendu compte qu'elle n'avait pas accepté l'Islam du fond du coeur, raison pour laquelle elle avait maintenu la pratique de son ancienne religion. Cependant il m'est difficile de divorcer d'avec elle parce que nous nous comprenons très bien et je m'efforce, dans la mesure du possible de la convaincre et je crois qu'il finira par répondre positivement. Que devrais-je faire du point de vue de la loi ?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

J'ai soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine. Voici sa réponse : « Louange à Allah et bénédiction et salut soient sur le Messager d'Allah. Peut-être croit-elle que les rites de sa religion qu'elle perpétue ne sont pas en contradiction avec l'adhésion à l'Islam. Il faut d'abord l'inviter à rompre avec ces rites. Si elle accepte, tant mieux. Dans le cas contraire, il doit lui dire : si tu persistes dans ces pratiques, notre mariage sera dissout. Il est connu que si elle tient vraiment au mariage, cela l'incitera à accepter l'Islam. Si, malgré les menaces, elle refuse de cesser la pratique de son ancienne religion, leur mariage devient caduc et il devra se séparer d'elle.

Allah le sait mieux.